

Les OGM sont de retour

et ils sont pires qu'avant

Comprendre le débat technique et
le combat des écologistes



Les Verts | ALE
au Parlement européen

www.verts-ale.eu

Les écologistes européens ont toujours été opposés à l'utilisation d'OGM en agriculture, une position qui n'a jamais varié.

Dans l'Union Européenne, les OGM sont soumis à une réglementation spécifique¹, qui comprend une procédure d'évaluation sanitaire et environnementale. Menée par l'Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire² (l'AESA), elle débouche parfois sur une autorisation de mise en culture ou d'utilisation dans l'alimentation humaine et animale.

Si l'étiquetage "contient des OGM" est obligatoire pour l'alimentation humaine, il ne l'est toujours pas pour l'alimentation animale. Cette réglementation est donc loin d'être parfaite, car elle ne permet toujours pas aux agriculteurs et aux citoyens de faire leur choix en connaissance de cause.

Le fait qu'une seule variété de maïs génétiquement modifié soit autorisée à la culture dans l'UE, et produite seulement sur quelques dizaines de milliers d'hectares montre le succès de la mobilisation des agriculteurs et des citoyens sur cette question, notamment celle des faucheurs volontaires en France dès 1997.

Nouvelles techniques...

Mais l'agro-industrie n'est pas satisfaite de cette situation et continue à vouloir placer l'agriculture sous le joug de la manipulation du vivant !

Ces dernières années ont ainsi vu l'explosion des "Nouvelles techniques de sélection" (NBTs en anglais), un terme créé par des agences de relations publiques afin de les assimiler à la sélection traditionnelle. Elles permettent pourtant de modifier le génome des plantes, des animaux, des bactéries et même des êtres humains³.

Appliquées à l'agriculture, ces manipulations du vivant causent des modifications génétiques contre-nature. Elles n'apportent rien en termes de sécurité pour la santé humaine et pour l'environnement (perte de biodiversité cultivée et sauvage, pollution par l'utilisation accrue de pesticides, apparition de plantes sauvages résistantes aux herbicides...).



1. Plusieurs textes composent cette réglementation, notamment la Directive 2001/18.

2. Dont les lacunes et l'absence de transparence ont été fortement critiquées récemment.

3. Des exemples de ces techniques sont la cisgénèse ou la mutagénèse dirigée par oligonucléotides. Une liste de 7 techniques a été établie par la Commission européenne mais elle est incomplète car elle ne tient pas compte des techniques les plus récentes telle que CRISPR Cas9, la plus efficace d'entre elles, et qui attire toute l'attention des industries semencières.

...même logique



Nous sommes clairement face à de nouveaux OGM! Pour nous les “vendre”, l’agro-industrie déploie une batterie d’arguments fallacieux : supprimer la faim dans le monde, produire des plantes résistantes aux inondations ou à la sécheresse, réduire l’usage de pesticides, et bien plus encore. **Ces promesses sont exactement les mêmes que celles avancées dans les années 90.**

En réalité, nouveaux OGM ou transgénèse, la logique est la même: nous imposer de nouvelles plantes résistantes à un ou plusieurs herbicides chimiques tels que le glyphosate (composant principal du Roundup de Monsanto), ou de véritables plantes-pesticides produisant elles-mêmes un poison pour les insectes.

Un vieux concept dans un nouvel emballage

L’utilisation d’herbicides a augmenté partout dans le monde à la suite de l’utilisation de plantes tolérantes à ces produits chimiques. Résultat: des mauvaises herbes résistantes se sont mises à proliférer, augmentant le travail des agriculteurs et les risques pour leur santé. Le glyphosate est par exemple l’objet d’une controverse scientifique à propos de ses propriétés cancérigènes⁴.

Quant à la recherche de caractéristiques plus complexes chez les plantes - telle que la résistance à la sécheresse, elle est en fait bien plus efficace par la sélection classique, avec des variétés traditionnelles

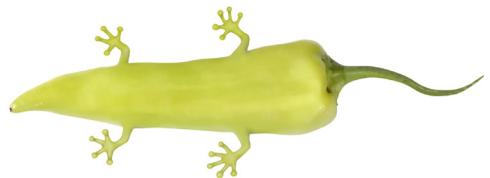
locales. Si ce mode de sélection est plus long, il travaille sur la plante entière sans la réduire à un ou plusieurs gènes spécifiques.

Mêmes risques...

L’AESA a confirmé les risques pour deux techniques de produits de nouveaux OGM, la cisgénèse et l’intragénèse. Ces dernières “*peuvent produire des effets inattendus, dont la fréquence et la sévérité sont variables. La fréquence des modifications non souhaitées peut différer entre les techniques de sélection, leur occurrence ne peut être prévue à l’avance et doit donc être évaluée au cas par cas*”⁵. Une déclaration d’autant plus alarmante qu’elle vient d’une Agence qui a validé pour l’Europe plus de 60 OGM pour l’utilisation en alimentation humaine ou animale et plusieurs pour la culture au fil des années.

Certaines de ces techniques sont par ailleurs très bon marché, facilement accessibles et très difficiles à tracer. L’une d’elles, CRISPR-Cas9, a même été classée comme potentielle arme bio-terroriste par l’US Intelligence Community.

Faire de la recherche biotechnologique au laboratoire est une chose, disséminer ses résultats dans la nature en est une autre.



4. Le CIRC, une agence de l’OMS, considère le glyphosate comme “probable carcinogène”, alors que l’AESA l’estime inoffensif.

5. <http://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/pub/2561>

En plein champ, la contamination génétique des autres plantes est aussi probable qu'avec les OGM classiques. Une telle contamination toucherait directement les agriculteurs biologiques et serait contraire à la demande citoyenne de produits sans OGM. Sans traçabilité ni étiquetage "OGM", ces techniques seraient imposées aux agriculteurs et aux consommateurs, sans choix possible.

... même privatisation du vivant

Ces nouvelles techniques et les organismes qu'elles produisent seront brevetés. Ceci accélèrera la privatisation du vivant et la monopolisation de la nature par une poignée de compagnies agro-chimiques.

Ces brevets sont chers, ce qui créerait des prix plus élevés, ainsi qu'une concentration accrue d'une filière déjà bien oligarchique. Le brevetage des semences implique également des contraintes importantes pour leur croisement, reproduction et réutilisation, ce qui désavantage tout particulièrement les petits semenciers et les agriculteurs.



Enfin, sans étiquetage de ces techniques, agriculteurs et semenciers pourraient utiliser sans le savoir des semences brevetées et risquer des poursuites judiciaires.

Les "nouvelles techniques de sélection" sont des OGM!



Ces techniques impliquent une manipulation génétique du vivant et doivent être interdites dans l'UE tant que la Commission européenne n'a pas mis en place une nouvelle procédure d'évaluation de leurs impacts (sur la santé, la biodiversité, l'utilité sociale, l'environnement, les impacts sociétaux et l'évasion fiscale...)⁶.

Cela nécessite qu'elles soient officiellement reconnues comme des OGM dans le cadre de la réglementation sur les biotechnologies, contrairement aux demandes de l'agro-industrie et de certains Etats membres qui souhaitent une dérégulation complète.

6. Tel que demandé par le Conseil Européen en 2008.

OGM "actuels"

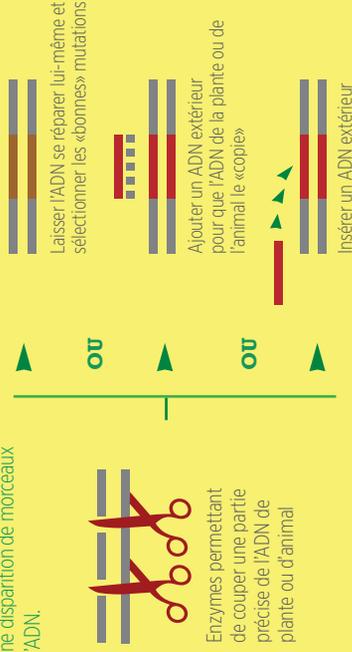
= Transgénèse



Ce terme recouvre l'édition de gènes (la plus prometteuse pour les industriels, expliquée ci-dessous), l'épigénétique mais aussi de nouvelles façons d'utiliser les OGM "actuels".

= techniques «d'édition de gènes»:

ensemble de techniques de laboratoire permettant de modifier l'ADN d'un organisme vivant. La plupart utilisent des enzymes pour «couper» des parties de génome. Le génome se «répare» ensuite lui-même. Le résultat est une insertion, un remplacement ou une disparition de morceaux d'ADN.



Soumise à la réglementation européenne :

Évaluation de l'impact sur la santé et l'environnement, traçabilité, étiquetage

Dans les champs :

99,9% sont soit des plantes résistant à un herbicide, soit des plantes produisant un pesticide



Statut légal en attente de clarification :

Pas de mesures spécifiques définies

Dans les champs :

Là où ils sont déjà cultivés, il s'agit de plantes résistant à un herbicide.



Nouveaux OGM



LES ÉCOLOGISTES AU PARLEMENT EUROPÉEN SE BATTENT POUR :

L'interdiction totale de l'usage des OGM dans l'agriculture;

**L'inclusion de ces nouvelles biotechnologies
dans la réglementation sur les OGM;**

**Une évaluation préalable des nouveaux OGM,
réalisée sur la base d'études scientifiques vraiment
indépendantes tenant compte des impacts sociaux,
environnementaux et économiques;**

**Un étiquetage clair des produits issus de ces techniques
afin de respecter le droit des consommateurs et à ne
pas être trompés sur ce qu'ils achètent;**

**Représenter les citoyens de l'Union Européenne
dans le processus de décision concernant le statut légal
de ces nouveaux OGM.**

**LES VERTS/ALE
AU PARLEMENT EUROPÉEN**

60, rue Wiertz – 1047 Bruxelles

www.gmo.greens-efa.eu